

rité sociale et de bien-être social; il s'ouvre à quiconque aura la responsabilité de guider le nouveau ministère. Je suis persuadé qu'avec cet objectif, ajouté à plusieurs autres, il deviendra possible d'améliorer sensiblement les conditions de notre population, tant dans le domaine de la santé que dans celui de la sécurité sociale.

Mme DORISE W. NIELSEN (Battleford-Nord): Je crois que la plupart des honorables députés approuvent l'établissement de ce ministère. Pour ma part, j'applaudis à sa création. On ne lui a pas donné exactement les cadres que j'aurais souhaités, mais il marque un progrès, un progrès qui sera bien vu de l'ensemble de la population. L'établissement d'un tel ministère prête à un débat très étendu. Cependant, comme nous aurons sans doute d'autres occasions d'étudier les services de santé, je n'aborderai pas cette question ce soir.

Si je comprends bien, les deux fonctions principales du nouveau ministère seront les suivantes: il permettra d'abord de parer, de façon intelligente et appropriée, aux contingences dont est, aujourd'hui, semée notre vie économique. Et, à cet égard, la création de ce ministère répond bien à la situation que le rapport Marsh a exposée. Voici le passage en cause, que je relève à la page 10 de ce rapport qui, en l'occurrence cite le rapport de la Commission Sirois:

Un élément considérable de la population gagne un salaire insuffisant pour pouvoir parer à ces contingences par ses propres ressources. Il est impossible de déterminer un salaire permettant à tous les travailleurs et à leurs familles de faire face aux dépenses considérables amenées par de graves maladies, un chômage prolongé, des accidents et une mort prématurée. Tous ces imprévus qui bouleversent un budget sont ceux qui frappent le plus inégalement les familles.

En second lieu, en assurant la répartition plus équitable du revenu national, le ministère contribuera à accroître la stabilité de notre équilibre économique et social, ce qui constitue, de soi un point très important.

La *Gazette* de Montréal publiait, il n'y a pas longtemps, le 3 juin, un rapport sur un discours prononcé devant l'Association canadienne des sciences politiques. En voici un passage:

Jusqu'ici, on n'a pas reconnu à la sécurité sociale l'importance qui lui revient, comme moyen propre à créer de l'emploi et dont l'efficacité dépasse probablement celle des placements de la population en fonction des charges financières, déclarait hier, à l'une des séances de l'après-midi du seizième congrès annuel de l'association canadienne des sciences politiques tenu à l'Université McGill, M. J. R. Beattie, de la Banque du Canada, à Ottawa. Les dépenses relatives à la sécurité sociale ne laissent, il est vrai, ni briques ni mortier, dans le bilan

du Gouvernement, a-t-il dit, mais il a signalé qu'elles rehaussent le niveau de la vie et améliorent la population et que chaque groupe de la collectivité bénéficie du meilleur équilibre social et économique qui en résulte.

Le premier ministre (M. Mackenzie King) a dit cet après-midi, sauf erreur, que certaines des mesures actuelles, comme l'assurance-chômage, demeureront en vigueur sous l'autorité d'autres ministres. N'est-ce pas un peu pitoyable? C'est peut-être tout ce que l'on peut faire à l'heure actuelle, mais l'idéal serait de mettre tout en œuvre pour intégrer dans un seul programme relevant d'un seul ministre des mesures de sécurité et de bien-être visant tous les risques. On y arrivera, je l'espère, avec le temps.

À l'heure actuelle, aux Etats-Unis, un bill dit, je crois, le bill Murray-Wagner est présenté précisément en ce sens. Je me rends compte que les conditions qui existent au Canada ne sont pas tout à fait les mêmes qu'aux Etats-Unis. Les problèmes que posent présentement les relations fédérales-provinciales ne seront pas précisément résolus mais au moins éclaircis lors de la prochaine conférence fédérale-provinciale.

J'espère qu'en conséquence, ma proposition sera plus facile à appliquer. Je ne tiens pas, ce soir, à traiter au long les nombreux sujets que le présent projet de loi permet d'aborder. Je me bornerai à l'un d'eux et je tiens à dire que j'ai été quelque peu déçu quand, en relisant les différents articles du bill, je me suis arrêtée à l'article 5.

Ce soir, j'aimerais consacrer quelques minutes à une classe très importante de Canadiens, à un groupe qui, s'il n'est pas spécialement représenté en Chambre, n'en commande pas moins l'attention de tous les honorables députés. Le groupe dont je veux parler est celui des enfants qui sont au nombre d'environ deux millions au Canada. J'aurais aimé voir dans le bill,—et je n'ai pas abandonné cet espoir,—un alinéa spécial de l'article 5 qui prescrirait qu'en vertu des devoirs à lui conférés, le ministre peut établir un service spécial chargé de s'occuper de toutes les questions relatives au bien-être de l'enfance. A mon sens, le temps est venu de constituer un certain groupe de fonctionnaires appelé à veiller particulièrement au soin des enfants.

Si nous voulons nous en occuper dès maintenant en portant toute notre attention au progrès de leur santé et à leur éducation, dans très peu de temps, dans quinze ou vingt ans tout au plus, nous réduirons notablement le nombre de nos hôpitaux et les soins et les cures que nous devons fournir aujourd'hui.

Présentement, nous n'avons que deux services du Gouvernement qui voient spécialement au soin des enfants. Au ministère des